

SNUipp Val d'Oise

Infos

n° 94 mars 2005



SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

CP 4227 d 73 s ISSN 1252-9915

Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

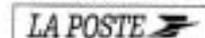
Cergy CC



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE



Dispensé de timbrage

Déposé le 29 mars 2005

Mouvement à TD 2005
Le SNUipp publie le document de travail

3 raisons pour que le SNUipp Val d'Oise s'adresse, une nouvelle fois, à chaque collègue du département :

- **L'actualité**, tout d'abord, avec l'annonce de la grande journée nationale de manifestation pour l'école le 2 avril prochain pour dire tous ensemble, enseignants, parents, lycéens « Non à la casse du service public d'éducation ! : nous sommes tous concernés ». Dans la suite des grèves et manifestations du 20 janvier et du 10 mars, en complémentarité des mobilisations des lycéens, nous appelons tous ceux qui sont concernés par l'école à dire leur rejet des politiques actuelles, à exiger un collectif budgétaire pour préparer la rentrée 2005, à exiger le retrait des lois Fillon sur l'école et la recherche.

- **L'invitation**, ensuite, à participer nombreuses et nombreux aux 3 initiatives unitaires proposées par le Collectif Unitaire Education 95 : avec nos amis de la FCPE, des mouvements pédagogiques, des mouvements d'éducation populaire, nous vous proposons de venir débattre des conditions de la réussite scolaire, du socle commun et de l'éducation partagée.

- **L'annonce**, enfin, de la publication par les délégués du personnel du SNUipp du document de travail préparatoire à la CAPD de mouvement : élus sur la base des valeurs d'équité et de transparence, nous prenons des dispositions pour assurer l'égal accès de tous les collègues à l'information par le biais de notre service Minitel.

Autant d'initiatives qui illustrent la capacité de notre syndicat à couvrir l'ensemble de ses champs de responsabilité.

Le 18 mars

Jean Paul Maurice
secrétaire départemental

Non à la casse du service public
Journée nationale de Manifestations
samedi 2 avril

lieu et heure de la manifestation parisienne sur <http://95.snuipp.fr>



Attention

**Votre code personnel
ACADY2**

figure sur l'étiquette ci-dessus

L'éducation en débats

3 rendez-vous

12 avril à Cergy

*Réussir à l'école
dans le Val d'Oise et ailleurs*

15 avril Bezons

Socle : fondation ou charpente ?

9 juin Villiers le Bel

Pour une éducation partagée

Ce bulletin est adressé à toute la profession.

Sommaire

Edito	p 1
Soirées du collectif éducation	p 2
Mouvement à TD 2005	p 3
Appel unitaire du 2 avril	p 4



SNUipp FSU
Val d'Oise

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : snu95@snuipp.fr

site : <http://95.snuipp.fr>

L'éducation en débats

Collectif unitaire 95

FSU, SNUipp, SNEP, GFEN, ICEM, FCPE, Francas, CEMEA, FOL, OCCE

mardi 12 avril

Réussir à l'école

dans le Val d'Oise et ailleurs

IUFM de CERGY 20h30

avec

Jean-Yves ROCHEX : sociologue

Gérard ASCHIERI : secrétaire général de la FSU

Claire PONTAIS : secrétaire nationale du SNEP

George DUPONT-LAHITTE : président de la FCPE

Collectif
Unitaire
Education 95



SNUipp



F.S.U.



FEDERATION NATIONALE



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES



CEMEA



ICEM



Pédagogie
Freinet



mardi 19 avril

Socle commun :

charpente ou fondation ?

Bezons salle Aragon 20h30

avec

Odette BASSIS : responsable nationale du GFEN

Bernadette GROISON : co-secrétaire générale du SNUipp

Farid HAMANA : secrétaire général de la FCPE

André OUZOULIAS : professeur à l'IUFM de Versailles

sous réserve

Jean Pierre ASTOLFI : professeur en sciences de l'éducation à l'université de Rouen

Jean Louis AUDUC : directeur du site IUFM de Créteil

Le SNUipp va diffuser les propositions contenues dans le document de travail du mouvement avant la CAPD

Rappel sur les différentes phases du mouvement :

- Saisie du mouvement par les enseignants.
- Vérification des éléments de barème par le service du mouvement. Envoi éventuel de la fiche navette en cas de désaccord. Les délégués du personnel du SNUipp vérifient les barèmes.
- Les données sont traitées par ordinateur. L'Administration édite un **Document de Travail** à destination des délégués du personnel. Ce document contient des propositions de résultats. Les délégués du personnel comparent les barèmes des collègues qui leur ont adressé le double de leur fiche avec les éléments qui figurent sur le document. Ils détectent ainsi les erreurs éventuelles et les signalent au service.
- La CAPD se réunit et procède à la correction des erreurs détectées : ce sont les « **cascades** ».
- Ce n'est qu'à l'issue de la CAPD de clôture des opérations que les propositions d'affectation peuvent être considérées comme définitives (nb : seul le PV a valeur officielle).

Quand ?...

La première réunion de CAPD "mouvement" est prévue pour le 12 mai. A l'heure où ces lignes sont écrites, nous ne connaissons pas encore quand les documents de travail seront disponibles. Nous pensons les avoir **début mai**. Il faudra ensuite que nous ayons le temps de faire la saisie informatique pour les envoyer sur le minitel.

Des collègues (syndiqués ou non-syndiqués) sollicitent fréquemment le SNUipp pour disposer des « résultats avant la CAPD ». A tous, la réponse était, jusqu'alors, la même : ne souhaitant pas diffuser des « résultats » incertains, pour ne pas faire de « fausses joies », nous préférons assumer la règle de prudence que nous nous étions fixée il y a bien longtemps, en ne communiquant rien.

La plupart des collègues comprenaient cette démarche, d'autres nous faisaient remarquer que des « fuites » provenant de tel ou tel secteur rendaient notre prudence superflue :

On aurait pu penser que les différents commissaires paritaires (notamment les représentants des organisations syndicales siégeant en CAPD) qui ont accès au document de travail, respecteraient tous la même règle : ne pas diffuser les informations contenues dans ce document en raison des risques d'erreurs.

Force est de constater que tel n'est pas le cas !

Il aurait été tellement facile au SNUipp de rentrer dans le jeu, de se constituer, comme d'autres le font, une sorte de « clientèle » en faisant croire à des collègues qu'ils pourraient avoir accès, moyennant une cotisation, à des privilèges voire même au poste dont ils rêvent (certains osent même l'écrire !)... C'est une conception du rôle de délégué du personnel que nous ne partageons pas, cela ne correspond ni à nos habitudes ni aux valeurs d'équité et de transparence que porte le SNUipp.

Deux raisons nous font revoir aujourd'hui notre position :

- D'abord, grâce au travail fourni par le service de l'IA, le document qui nous est remis comporte de moins en moins d'erreurs (ce qui ne signifie pas qu'il faille abandonner toute prudence quant au contenu du document !).

- Ensuite, la mise en oeuvre de l-Prof va amener la divulgation probable d'éléments non définitifs une semaine avant la CAPD (en attente d'une correction du programme national) ce qui entraînera d'ailleurs la tenue d'une seconde CAPD de mouvement à titre définitif.

Aujourd'hui, sans déroger à nos valeurs, nous prenons la décision de mettre à disposition de TOUS les collègues, sans exclusivité d'aucune nature, les éléments contenus dans ce document de travail. Il suffira pour cela, à chacun chacune, de consulter son propre résultat grâce au code personnel qui lui est attribué.

Acady2 : mode d'emploi

- ⇒ se connecter au minitel 3615 code ACADY2
- ⇒ faire le choix « informations départementales »
- ⇒ taper le numéro du département 95.
- ⇒ dans la page départementale, faire le choix 4 « le mouvement »
- ⇒ puis « résultats du mouvement ».
- ⇒ le serveur vous demande alors votre code personnel (il figure sur l'étiquette qui a servi à l'envoi de ce bulletin. Pour les adhérents, c'est le code qui figure sur votre carte).
- ⇒ dès lors que vous serez identifié(e), les résultats vous concernant seront affichés.
- ⇒ vous pourrez aussi voir à quel barème sont attribués les différents postes.

A noter que ce service permet, tout au long de l'année, de consulter les barèmes nécessaires pour accéder aux postes d'une commune, ou de connaître les postes "accessibles" avec un barème donné.

Si vous désirez que votre nom ne figure pas sur la publication du mouvement, il vous suffit de vous adresser par courrier, fax ou mèl à la section départementale du SNUipp.

2 avril : journée nationale de manifestations unitaires

NON à la casse du service public d'éducation et de recherche !

NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS !

Depuis plusieurs mois, personnels, jeunes, parents réclament une autre politique pour l'éducation et la recherche. Tous revendiquent avec force une politique ambitieuse qui assure la réussite de tous les jeunes et réponde aux besoins de notre temps.

Le gouvernement reste sourd à ces attentes et poursuit obstinément une politique de régressions :

- suppressions massives de postes qui amputent la capacité du service public à lutter contre l'échec et accroissent les inégalités,
- rentrée 2005 qui s'annonce catastrophique,
- suppression brutale des TPE en terminale,
- maintien du transfert de missions et de personnels aux départements et régions,
- passage en force d'une loi qui tourne le dos à la réussite de tous,
- projet de loi d'orientation et de programmation pour la recherche et l'innovation qui ne tient pas compte des revendications formulées par la communauté scientifique et universitaire.

Nous appelons tous ceux qui se préoccupent de l'avenir de la jeunesse et sont attachés à l'école et à la recherche publiques à manifester **le 2 avril à 15 heures** dans les villes suivantes :

Ajaccio, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille, Nancy, Paris, Rennes et Toulouse.

Pour dire non à la casse du service public d'éducation et exiger d'autres choix :

- **un collectif** budgétaire pour restituer les moyens supprimés à la rentrée 2005 (postes, options, remplacements, scolarisation en maternelle, TPE...).
- **une programmation** des moyens pour répondre à l'ensemble des besoins du service public.
- **l'abandon** de ce projet de loi sur la recherche et la prise en compte des revendications de la recherche publique et de l'université.
- **une autre politique** éducative qui, contrairement à celle proposée par la loi Fillon, permette la réussite de tous.

FAEN, FCPE, CGT-FERC, FSU, SGEN-CFDT, UNEF, UNL, UNSA

Paris, le 17 mars 2005

COTISATIONS 2004/2005

Échelon	Inst.	prof. écoles	prof. écoles hors classe
01	88.60	90.70	129.70
02	93.00	98.00	146.70
03	95.50	103.30	157.50
04	97.30	108.60	166.20
05	101.00	114.90	183.00
06	102.00	122.20	194.20
07	104.30	129.60	205.40
08	109.80	139.00	
09	115.30	148.50	
10	122.80	160.30	
11	134.80	172.50	

ATTENTION : MONTANTS EN EUROS

→ Afin de simplifier le tableau des cotisations, nous ne faisons apparaître que les cotisations correspondant aux échelons normaux des corps.

→ **instituteurs spécialisés**, adjuter 3,9 euros

IMFAIEN 6,7 euros

beneficiaire de la NBI 6,9 euros

→ directeurs, adjuter (quel que soit le corps) 7,8 euros

2,4 à 4 classes 4,2 euros

5 à 9 classes 7,8 euros

10 classes et + 10,4 euros

directeurs de SEGPA 12,9 euros

→ Aide - éducateurs, assistants d'éducation 53,4 euros

→ M-temps -> 7ème échelon, 70,2 euros

→ M-temps du 8ème au 11ème échelon, PE2 86,5 euros

→ PEGC: 10,51 % du salaire brut 86,5 euros

PEGC temps partiel : cotisation de réchelon au prorata du temps effectué

→ Congé formation, congé mobilité, CPA : 80% de la cotisation de réchelon occupé.

Le montant de ma cotisation est :

Je paye avec 1 ou 4 chèques à l'ordre de

SNUnpp Val d'Oise

Je choisis le prélèvement BPRNP (remplir

le formulaire ci-dessous et joindre un RIB).

Indiquer le nombre de prélèvements mensuels

souhaités :

Je choisis le prélèvement reconductible

NOM : M. Mme. Mlle Prénom : _____

Nom de jeune fille : _____ Date de naissance : _____

Adresse personnelle (envoi des publications) : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ e-mail : _____

Etablissement : _____

Date & Signature

Le SNUnpp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par l'organisation syndicale.

Je demande au Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC du Val d'Oise de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUnpp Val d'Oise.

La cotisation syndicale ouvrira droit à un crédit d'impôt égal à 50 % du montant de la cotisation sur l'impôt sur le revenu 2004.

Exemple : Pour une cotisation de 100 euros : crédit d'impôt = 50 euros.

AUTORISATION de PRELEVEMENT

N° NATIONAL EMETTEUR 405.975

ORGANISME CREANCIER

SNUnpp Val d'Oise
26 rue Francis Combe
95014 CERGY CEDEX

Etablissement teneur du compte (à compléter SVP)

TITULAIRE DU COMPTE

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par écrit au créancier. Le règlement définitif se diffère avec le créancier.

Nom et prénom _____ Code guichet _____

adresse _____ Ville _____

Code postal _____ N° de compte _____ Clé _____

COMPTE à DEBITER

Code Etablissement _____ Date _____

Signature _____

En adhérant, je renforce la capacité d'action du syndicat 66% de la cotisation déductible des impôts